

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SIRET : 200 067 171 00013
Siège social : 1, rue du Faubourg - 12210 Lagulole

Séance du 13 novembre 2023

Convoquée le 6 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 32

Présents : 24

Votants : 30

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le 13 novembre 2023 au Centre Culturel d'Argence en séance publique, sous la Présidence de Jean Valadier, Président.

Étaient présents : Vincent Alazard, Martine Bessières, Christian Cagnac, Didier Cayla, Jean-Raymond Cayzac, Annie Cazard, Pauline Cestrières, Jean Delmas, Xavier Delouis, Colette Feybesse, Geneviève Gasq-Barès, Christian Laborie, Anne Magne, Christiane Marfin, Philippe Mouliac, Lionel Pigot, Jean-Louis Poulihes, Benoît Revel, Robert Rispal, Josette Serres, Emilien Soulenq, Murielle Vabret, Jean Valadier, Lucien Veyre.

Étaient excusés et avaient remis pouvoir : Daniel Batut pouvoir à Lionel Pigot, Cathy Chauffour pouvoir à Jean Delmas, Christophe Delmas pouvoir à Pauline Cestrières, Pierre Ignace pouvoir à Josette Serres, Bruno Nayrolles pouvoir à Christian Cagnac, Françoise Prévinières pouvoir à Vincent Alazard, Joseph Soulenq pouvoir à Didier Cayla.

Était excusé et représenté par son suppléant : Simon Cros représenté par Jean-Louis Poulihes.

Était excusé : Serge Franc.

Christiane Marfin a été élue secrétaire de séance.

E. Soulenq n'a pas pris part au vote pour conflit d'intérêt

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023214 (erreur de fait)
OPERATION MAISON DE LA CABRETTE

SOLDE DE L'OPERATION SOUS CONVENTION DE MANDAT

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 V modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
Vu la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.
Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP)
Vu l'article 251 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 prévoit l'automatisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 V modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2016-11-02-003 du 2 novembre 2016 portant fusion des Communautés de communes de l'Argence, Aubrac-Lagulole, du Carladez et de la Viadène
Vu la convention conclue entre la commune de Cantoin et la Communauté de Communes de l'Argence le 7 juin 2010 puis amendée par avenant le 27 avril 2018 entre la commune de Cantoin et la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène

Vu les délibérations successives du Conseil Communautaire de l'Argence en date du 17 juillet 2015, du 23 mars 2016 et du 22 septembre 2016

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2017

Vu la délibération n°2023214 du Conseil Communautaire en date du 13 novembre 2023

Vu les inscriptions budgétaires 2023

M. Le Président indique que depuis 2010 la commune de Cantoin et la Communauté de Communes dont elle est membre - soit successivement la Communauté de Communes de l'Argence puis la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène - conduisent l'opération « Maison de la Cabrette » à travers une convention de mandat.

En 2023 la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a soldé les dernières factures de l'opération.

Les dépenses engagées inscrites au compte de mandat s'élèvent à un total de 708 583,79 € TTC soit 590 486,50 € HT.

Dépenses	
ENREGISTREES AU COMPTE DE MANDAT	
TTC	
2023	4 162,50 €
2022	3 264,78 €
2021	5 753,70 €
2020	51 200,52 €
2019	197 384,18 €
2018	446 818,11 €
Total TTC	708 583,79 €
Total HT	590 486,50 €

Les recettes liées à l'opération sont ainsi détaillées :

- Encaissés :
 - DETR 2016 : 16 000 €
 - DETR 2016 : 64 000 €
 - Cd 12 : 77 341 €
- A percevoir
 - LEADER : 90 000 €
- Attribuée mais non perçue
 - Région Occitanie : 22 800 €

M. le Président indique que les échanges avec les services de la DDFIP et de la Préfecture ont confirmé l'attribution du FCTVA au mandant, soit la commune de Cantoin.

Il explique donc que le solde comptable de l'opération de mandat doit se faire par l'édition d'un titre communautaire à l'endroit de la commune de Cantoin pour le montant correspondant au solde net comptable soit

- dépenses TTC enregistrées au compte de mandat minorées des recettes perçues ou à percevoir
- soit un mandat d'un montant de 461 242,79 €

M. le Président rappelle ensuite l'engagement communautaire de financement de 140 868,14 €, acté par la délibération en date du 20 décembre 2017.

Il propose de considérer également

- l'erreur imputable à l'EPCI et qui a privé le projet du soutien régional de 22 800 €

2023251

- la hausse des coûts du marché
Au regard de ces évolutions il soumet au Conseil la possibilité d'attribuer au projet un fonds de concours communautaire d'un montant de 171 572 €.

Considérant

- > les cadres juridiques et comptables du mécanisme de l'opération sous mandat
- > les enregistrements comptables
- > les engagements réciproques et la vie de l'opération
- > le cadre des fonds de concours qui ne permet pas à l'EPCI d'intervenir à une hauteur supérieure à celui du maître d'ouvrage

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à :

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

- > de valider l'émission d'un titre d'un montant de 461 242.79 € permettant de solder l'opération de convention sous mandat « Maison de la Cabrette »
- > de valider l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 171 572 €
- > d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre
Transmis en Préfecture le 19/12/2023.

Le Président
Jean Valadier



Le secrétaire de séance

Liste des délibérations publiées sur <https://www.ccacv.fr> le 19/12/2023
Délibérations mise à disposition le 19/12/2023 sur le site <https://www.ccacv.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023214 (erreur de fait)

Objet de l'acte : OPERATION MAISON DE LA CABRETTE SOLDE DE L'OPERATION SOUS
CONVENTION DE MANDAT ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Date de décision: 13/11/2023

Date de réception de l'accusé 19/12/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 231113_2023251

Identifiant unique de l'acte : 012-200067171-20231113-231113_2023251-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2023251 du 13 novembre 2023_.pdf (99_DE-012-
200067171-20231113-231113_2023251-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SIRET : 200 067 171 00013
Siège social : 1, rue du Faubourg - 12210 Laguiole

Séance du 21 décembre 2023

Convoquée le 14 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 32

Présents : 21

Votants : 31

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le 21 décembre 2023 à la salle des fêtes de Taussac en séance publique sous la Présidence de Jean Valadier, Président.

Etaient présents : Vincent Alazard, Christian Cagnac, Didier Cayla, Jean-Raymond Cayzac, Annie Cazard, Pauline Cestrières, Simon Cros, Jean Delmas, Xavier Delouis, Colette Feybesse, Geneviève Gasq-Barès, Pierre Ignace, Anne Magne, Lionel Pigot, Françoise Prévinquières, Robert Rispal, Josette Serres, Joseph Soulenq, Emilien Soulenq, Jean Valadier, Lucien Veyre.

Etaient excusés et avaient remis pouvoir : Daniel Batut pouvoir à Vincent Alazard, Martine Bessière pouvoir à Xavier Delouis, Cathy Chauffour pouvoir à Jean Delmas, Christophe Delmas pouvoir à Pauline Cestrières, Serge Franc pouvoir à Anne Magne, Christian Laborie pouvoir à Robert Rispal, Christiane Marfin pouvoir à Geneviève Gasq-Barès, Philippe Mouliac pouvoir à Colette Feybesse, Bruno Nayrolles pouvoir à Christian Cagnac, Benoît Revel pouvoir à Lionel Pigot.

Était excusée : Murielle Vabret.

Lionel Pigot a été élu secrétaire de séance.

LE RAPPORT FINAL EST ANNEXE A LA PRESENTE

Débat sur le Rapport Final - Recommandations émises dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes - Accès aux soins de premier recours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Juridictions financières, notamment ses articles L 243-5, 243-9, R 243-14 et R 243-16

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2018 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes de l'Argences, Aubrac-Laguiole, du Carladez et de la Viadène,

Vu le Rapport d'Observations Définitives - ROD 2 transmis le 12 décembre par la Chambre Régionale des Comptes

Vu la réponse au Rapport d'Observations Définitives - ROD 1 transmise à la Chambre Régionale des Comptes le 7 décembre 2022 et annexée au ROD 2

Vu les courriers reçus de la juridiction les 30 mars, 07 juin, 26 octobre et 05 décembre 2023 et qui précisent que le rapport d'observations définitives ayant été présenté à l'assemblée délibérante le 21 décembre 2022, il convient de présenter devant cette même assemblée, avant le 22 décembre 2023, le rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre.

M. le Président indique que par courrier en date du 4 avril 2022 il a été informé de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène pour les exercices 2016 et suivants. La démarche s'inscrit dans une dimension nationale d'enquête sur l'accès au soin de premier recours. Elle porte essentiellement sur les Maisons de santé et a été construite autour d'une procédure contradictoire

M. Le Président rappelle les principales étapes qu'a connues la procédure :

- 29 avril 2022 : le dossier de réponse au questionnaire a été transmis à la juridiction par les services communautaires
- 5 mai 2022 : entretien magistrat et président et ancienne ordonnatrice
- 18 et 19 mai : contrôle de terrain par la juridiction avec visites de tous les sites et rencontres des acteurs locaux (services de la CC ACV, professionnels de santé exerçant dans et hors Maisons de santé, CPTS, élus)
- 19 juillet 2022 : Délibération de la Chambre Régionale des Comptes
- 03 août 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Provisoire - ROP
- 03 octobre 2022 : réponse de la CC ACV au Rapport d'Observations Provisoire
- 14 octobre 2022 : délibération de la Chambre Régionale des Comptes
- 7 novembre 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Définitives 1 - ROD 1
- 6 décembre 2022 : transmission de la réponse de la CC ACV
- 12 décembre 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Définitives 2 - ROD 2 - assorti de la lettre de réponse de la CC ACV au ROD 1
- 20 décembre 2022 : Débat sur le Rapport d'Observations Définitives - ROD 2 Chambre Régionale des Comptes et sur la réponse au ROD 1 en Conseil communautaire / délibération du Conseil
- Année 2023
 - o Délibérations des communes
 - o Mise en œuvre des actions correctives identifiées
 - o Courriers reçus de la juridiction les 30 mars, 07 juin, 26 octobre et 05 décembre 2023 et qui précisent que le rapport d'observations définitives ayant été présenté à l'assemblée délibérante le 21 décembre 2022, il convient de présenter devant cette même assemblée, avant le 22 décembre 2023, le rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre.

M. Le Président rappelle les prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes issus du rapport ROD 2 :

Formaliser et structurer la politique d'accès aux soins de premier recours menée par l'intercommunalité.

Concevoir et suivre, en collaboration avec les professionnels de santé, des indicateurs permettant de rendre compte de l'activité des maisons de santé pluridisciplinaires.

Fixer une tarification équitable des loyers des maisons de santé permettant une juste rémunération par les professionnels des locaux mis à leur disposition.

Suivre dans un budget annexe les dépenses et les recettes des maisons de santé pluridisciplinaires.

Il rappelle qu'à l'issue du débat tenu en décembre 2022 et selon les analyses de la juridiction, le Conseil Communautaire a retenu les engagements suivants :

- *Construire une gestion comptable unique*
- *S'accorder sur une volonté politique de gestion fonctionnelle des MSP et mettre en place les outils nécessaires (dont révision des baux)*

- Définir, en collaboration avec les professionnels, des indicateurs d'évaluation du fonctionnement des MSP et identifier les nouveaux leviers à mobiliser pour maintenir leur attractivité
- Poursuivre la structuration des services pour faciliter les échanges internes et externes
- Définir des ambitions, des moyens, des indicateurs de réussite en matière de santé et travailler l'outil CLS
- Poursuivre et évaluer les politiques d'attractivité

M. Le Président indique que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières stipule que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Ce rapport sera communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par la présidente de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 du code des juridictions financières.

Le rapport final détaillant les actions engagées ayant été adressé avec le dossier de séance, il est soumis au débat.

Il est annexé à la présente délibération.

Considérant

- Les actions mises en œuvre dont les suivantes :
 - o Structuration budgétaire permettant plus de lisibilité
 - o Identification de référents techniques
 - o Mises en œuvre de collaborations autour des indicateurs d'activité des Maisons de santé et de politiques de santé publiques
 - o Engagement dans une démarche de Contrat local de santé
- Les perspectives d'évolution des conditions d'occupation des Maisons de santé et notamment la révision des loyers

Après échange, le Conseil Communautaire, à

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

- VALIDE le rapport présenté dans son architecture et ses propositions
- AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document permettant l'application dudit rapport et de la présente.

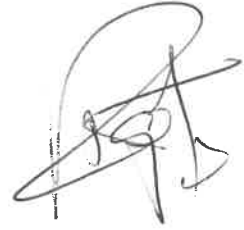
Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre
Transmis en Préfecture le 02/01/2024



Le Président
Jean Valadier

Le Secrétaire de séance



Liste des délibérations publiées sur <https://www.ccacv.fr> le 22/12/2023
Délibérations mise à disposition le 03/01/2024 sur le site <https://www.ccacv.fr>

2023252

Rapport de mise en œuvre des actions

Contrôle des comptes et gestion des Maisons de santé

Version définitive
22/12/2023

Table des matières

Rappels contextuels

Axe 1 : PROFESSIONNALISATION DU SERVICE POUR FORMALISER ET STRUCTURER UNE POLITIQUE DE SANTE	4
--	---

I - A : Mise en place d'une réponse cohérente dans le lien aux professionnels de santé	
I - B : Politiques publiques spécifiques	5

Axe 2 : REVISION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES MAISONS DE SANTE	7
---	---

II - A : Construction d'un diagnostic partagé	
II - B : Harmonisation des conditions d'occupation et révision des loyers	7/8

Axe 3 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE	9
---	---

DOCUMENTS ANNEXES

Rappels contextuels

Par courrier en date du 4 avril 2022 M. le Président de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a été informé de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène pour les exercices 2016 et suivants. La démarche s'inscrit dans une dimension nationale d'enquête sur l'accès au soin de premier recours. Elle porte essentiellement sur les Maisons de santé et a été construite autour d'une procédure contradictoire.

La procédure a connu les étapes suivantes :

- 29 avril 2022 : le dossier de réponse au questionnaire a été transmis à la juridiction par les services communautaires
- 5 mai 2022 : entretien magistrat et président et ancienne ordonnatrice
- 18 et 19 mai : contrôle de terrain par la juridiction avec visites de tous les sites et rencontres des acteurs locaux (services de la CC ACV, professionnels de santé exerçant dans et hors Maisons de santé, CPTS, élus)
- 19 juillet 2022 : Délibération de la Chambre Régionale des Comptes
- 03 août 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Provisoire - ROP
- 03 octobre 2022 : réponse de la CC ACV au Rapport d'Observations Provisoire
- 14 octobre 2022 : délibération de la Chambre Régionale des Comptes
- 7 novembre 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Définitives 1 - ROD 1
- 6 décembre 2022 : transmission de la réponse de la CC ACV
- 12 décembre 2022 : transmission par la juridiction du Rapport d'Observations Définitives 2 - ROD 2 - assorti de la lettre de réponse de la CC ACV au ROD 1 et prescrivant les recommandations suivantes :

Formaliser et structurer la politique d'accès aux soins de premier recours menée par l'intercommunalité.

Concevoir et suivre, en collaboration avec les professionnels de santé, des indicateurs permettant de rendre compte de l'activité des maisons de santé pluridisciplinaires.

Fixer une tarification équitable des loyers des maisons de santé permettant une juste rémunération par les professionnels des locaux mis à leur disposition.

Suivre dans un budget annexe les dépenses et les recettes des maisons de santé pluridisciplinaires.

- 20 décembre 2022 : Débat sur le Rapport d'Observations Définitives - ROD 2 Chambre Régionale des Comptes et sur la réponse au ROD 1 en Conseil communautaire / délibération du Conseil
Le Conseil communautaire, à l'issue du débat et selon les analyses de la juridiction, a retenu les engagements suivants :
 - o Construire une gestion comptable unique
 - o S'accorder sur une volonté politique de gestion fonctionnelle des MSP et mettre en place les outils nécessaires (dont révision des baux)
 - o Définir, en collaboration avec les professionnels, des indicateurs d'évaluation du fonctionnement des MSP et identifier les nouveaux leviers à mobiliser pour maintenir leur attractivité
 - o Poursuivre la structuration des services pour faciliter les échanges internes et externes

- Définir des ambitions, des moyens, des indicateurs de réussite en matière de santé et travailler l'outil CLS
- Poursuivre et évaluer les politiques d'attractivité
- Année 2023
 - Délibérations des communes
 - Mise en œuvre des actions correctives identifiées

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières rappelées à l'EPCI par courrier en date du 7 juin 2023, dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Président est tenu de présenter devant cette même assemblée un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations formulées par la chambre régionale des comptes.

Ce rapport doit être communiqué dans une version provisoire à la chambre régionale des comptes avant le 31/10/2023 afin de permettre la réalisation d'une synthèse annuelle des rapports qui lui sont transmis Cette synthèse est présentée par la présidente de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 du code des juridictions financières.

La version provisoire a été communiquée à la juridiction le 31/10/2023.

La version finale fait l'objet du présent document.

Le rapport décrit les actions correctives déployées par l'EPCI autour de 3 orientations :

AXE 1 - PROFESSIONNALISATION DU SERVICE POUR FORMALISER ET STRUCTURER UNE POLITIQUE DE SANTE

AXE 2 - REVISION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES MAISONS DE SANTE

AXE 3 - MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE

AXE 1 - PROFESSIONNALISATION DU SERVICE POUR FORMALISER ET STRUCTURER UNE POLITIQUE DE SANTE

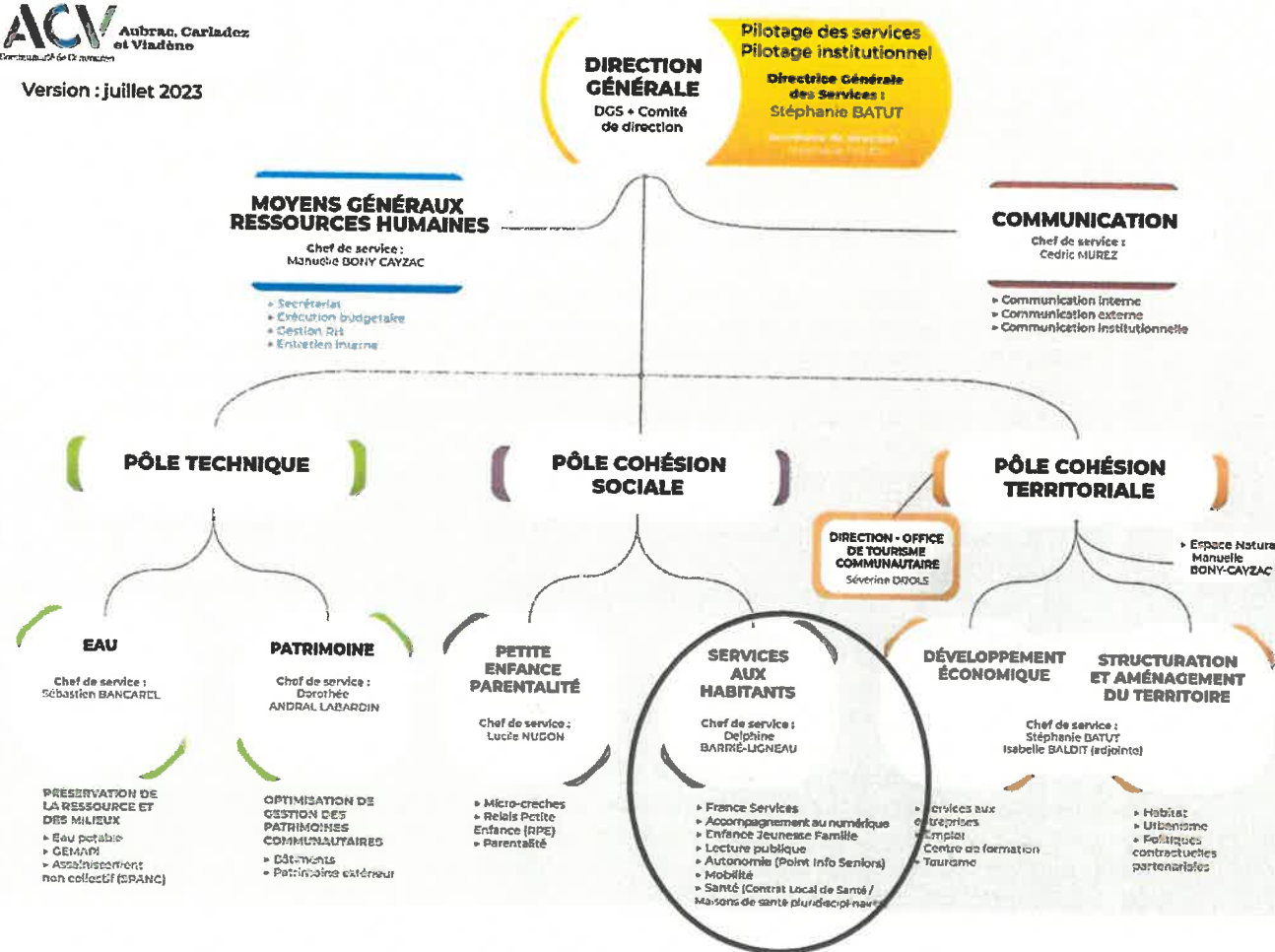
Les réponses déployées par l'EPCI autour de cette structuration s'inscrivent dans le cadre de la recommandation « Formaliser et structurer la politique d'accès aux soins de premier recours menée par l'intercommunalité » formulée par la juridiction dans le ROD2 de décembre 2022.

L'EPCI a ainsi poursuivi une organisation interne permettant d'identifier la santé - dont l'accès au soin - comme une thématique de travail du Pôle Cohésion Sociale, pôle dirigé par un agent dédié, Delphine Barrié Ligneau, Attachée territorial expérimenté, intégrée aux équipes en octobre 2022 et une Vice-Présidente référente, Geneviève-Gasq Barès.

ORGANIGRAMME



Version : juillet 2023



Parmi les objectifs de l'année 2023 consignés dans le compte rendu d'entretien individuel en date du 9 mai 2023 figure ainsi le champ de la santé publique avec

✓ pour résultats attendus :

Connaissance de l'environnement et des partenaires (CPTS,
Département, ARS)
Engager Contrat Local de santé
Qualifier le lien avec les acteurs locaux (CPTS et professionnels de santé)
et départementaux et moyens mis en œuvre

✓ pour moyens dédiés

Recrutement CLS
Travail de mise à jour conditions d'occupation des Maisons de santé
Coopération avec CPTS

Cette structuration a permis

- D'identifier un interlocuteur unique pour les professionnels de santé, responsable de la coordination des services sur la thématique
- De construire, piloter et déployer des politiques publiques spécifiques en lien avec la santé et l'accès au soin

I - A : Mise en place d'une réponse cohérente dans le lien aux professionnels de santé

L'agent responsable du Pôle

- pilote les politiques publiques (coordination des agents, lien avec les élus, avec les partenaires conception, financement, coordination des mises en œuvre, promotion, évaluation des actions)
- et anime les liens avec les professionnels de santé tant dans la coordination des projets (cf infra IB) que dans la refonte des conditions d'occupation des Maisons de santé. Elle a ainsi planifié, préparé, animé les temps de rendez-vous nécessaires à la démarche.

Une réforme de la structuration budgétaire a été validée. Le Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2023 a ainsi acté

- la suppression des budgets annexes Maison de santé de la Viadène et Maison de santé du Carladez au 31/12/2023
- la création au 1/01/2024 d'un budget annexe unique « Maisons de santé », comportant des fonctions analytiques par équipement

I - B : Conduites et animations de politiques publiques spécifiques

Les services ont déployé, sous la responsabilité de l'agent référent, plusieurs démarches partenariales autour de l'accès aux soins et à la santé.

✓ **Les Assises de l'Autonomie**

Initiée en novembre 2022 par une première rencontre des acteurs locaux et départementaux, la démarche consiste à élaborer un diagnostic partagé sur l'autonomie au sein du territoire (personnes âgées et/ou en situation de handicap) et à poser un plan d'actions déclinables sur 3 ans.

Les premières ont été mises en œuvre sur 2023 avec

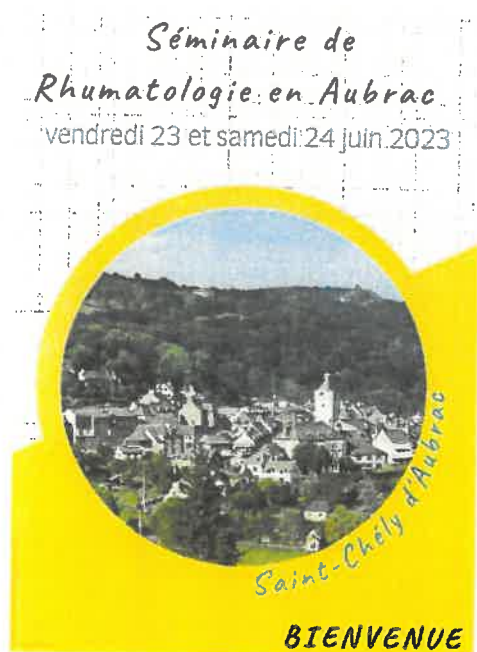
- Rencontre des acteurs et renforcement de l'interconnaissance
- Construction de parcours métiers et/ou de formation au sein des établissements et à domicile

✓ **Actions d'attractivité et d'accueil des internes**

Professionnels de santé, au travers de la CPTS, et équipes communautaires ont conçu et réalisé des supports de communication (livret d'accueil) et préparent pour 2024 une session d'accueil des internes.

✓ **Collaboration autour de l'accueil du séminaire annuel des Rhumatologues**

Le territoire accueille chaque année et depuis 10 ans un congrès de rhumatologues. Pour la première fois, la session 2023 a pu être construite en partenariat avec les professionnels de santé de la CPTS



Programme

Vendredi 23 juin 2023

16h30 Accueil - Accueil - actualités Rhumatologiques [Thierry Schaeverbeke]

Faut-il opérer les fractures vertébrales ostéoporotiques ? [Christian Marcelli]

Les ostéopathies condensantes :

Cas clinique [Michel Larache]

Quand demander une étude génétique ? [Guillaume Couture]

La relation médecin-malade à l'ère du numérique [Thierry Schaeverbeke]

Les thérapeutiques non médicamenteuses dans la douleur chronique :

Présentation de l'IMIC [Myriam Cadenne - Gregory Ninot, président de la Non-Pharmacological Intervention Society]

Samedi 24 juin 2023

9h Les nouvelles organisations médicales : échanges avec les CPTS Nord-Aveyron [Didier Delabrusse], Mende [Mathilde Minet], Thierry Schaeverbeke

IPA - Infirmière de coordination : les nouveaux métiers et leur place dans les organisations médicales

La fragilité : de l'évaluation à la prise en charge - comment favoriser le maintien au domicile

Expériences de la prise en charge des ostéopathies fragilisantes en pratique de ville [Olivia Lemaire - Julien Lasnier-Stroin]

✓ **Avis sur le PRS et PRSE**

L'identification de la santé comme thématique de politique publique locale, au-delà de la seule gestion bâtimementaire des MSP, a permis aux élus communautaires de travailler sur un avis construit et argumenté en réponse aux consultations engagées par l'ARS Occitanie sur le PRS et le PRSE. Un débat a ainsi pu avoir lieu en conseil communautaire du , matérialisé par l'émission de deux avis.

✓ **Développement d'une collaboration sur l'accès aux soins de premiers recours**

Les professionnels de santé sont intervenus en Conseil Communautaire le 28 mars 2023 pour rendre compte de l'activité au sein des Maisons de santé. Ce rendez-vous est acté comme devant être annuel ; il initie de façon appuyée une collaboration qui progressivement va valider des indicateurs d'évaluation :

- Horaires d'accueil

- Délai de prise en charge
- Nombre de réunions de coordination
- Déploiement Icope
- Utilisation du « bureau de service au public »
- Nombre d'internes / stagiaires accueillis

DOCUMENTS ANNEXES

- PA 1 - CR Entretien pro.pdf « Compte rendu d'entretien professionnel responsable du Pôle - version anonymisée »
- PA 2 - Assises.pdf « CR Assises »
- PA 3 - Livret commun.pdf « Livret d'accueil des internes en cours de révision »
- PA 4 et PA 5 - Avis PRS et PRSE

AXE 2 - REVISION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES MAISONS DE SANTE

Les réponses déployées par l'EPCI autour de cette révision s'inscrivent dans le cadre des recommandations « Concevoir et suivre, en collaboration avec les professionnels de santé, des indicateurs permettant de rendre compte de l'activité des maisons de santé pluridisciplinaires. »

« Fixer une tarification équitable des loyers des maisons de santé permettant une juste rémunération par les professionnels des locaux mis à leur disposition. »

« Suivre dans un budget annexe les dépenses et les recettes des maisons de santé pluridisciplinaires » formulées par la juridiction dans le ROD2 de décembre 2022.

L'EPCI a ainsi engagé une action structurante et collaborative avec les professionnels des maisons de santé et visant à établir un diagnostic actualisé des conditions d'occupations afin de proposer une harmonisation conforme à un esprit d'équilibre territorial et de sécurisation du service public.

Cette structuration a permis

- De poser un diagnostic partagé avec les professionnels de santé
- De se projeter sur une harmonisation des conditions d'occupation, assortie d'une révision des loyers

II - A : Construction d'un diagnostic partagé

Sous la responsabilité du pilote du Pôle de cohésion sociale ont été conduits par les services communautaires, en lien avec les professionnels de santé pour les Maisons de santé de l'Argence, d'Aubrac Laguiole et de la Viadène

- Un réexamen des baux qui a permis de relever
 - o Des non-conformités dans la gestion des charges (eau payée par l'EPCI sur la Viadène, positionnement différent des professionnels face aux charges)
 - o Des approximations dans la rédaction des conditions d'occupation (TTC/HT)
 - o Des écarts dans la gestion des présences à temps partiel
 - o Des distinctions dans l'identification et la gestion des « espaces communs »
- Un diagnostic technique approfondi avec intervention des services techniques pour procéder à un relevé sur site des volumes et équipements (identification des mètres, des compteurs, des équipements internet...).

FOCUS MAISON DE SANTE DU CARLADEZ

Une rencontre a été initiée le 31 janvier 2023 réunissant les élus communautaires, les services et les médecins de la Maison de santé du Carladez afin de travailler sur l'offre de soins sur le bassin de vie et la structuration de la Maison de santé. L'association de gestion avait déposé auprès de l'ARS un projet de santé labellisé mais n'a pas par la suite déployé sa mise en œuvre.

Malgré l'engagement pris par les professionnels de consolider une dynamique collective, aucune action n'a été initiée. L'EPCI a donc sollicité l'ensemble des professionnels en octobre 2023, par courrier. Au jour de la rédaction du présent rapport, aucune réponse n'a été enregistrée.

Les élus municipaux et communautaires ont également accueilli en instance les professionnels de santé qui ont ainsi pu rendre compte de leurs activités et prendre part à un échange autour du service public de santé et de l'accès au soin de premier recours. Cette rencontre a eu lieu le 28 mars 2023 au Conseil Communautaire. Elle a permis de poser le principe d'une récurrence annuelle et de s'accorder sur la valorisation des indicateurs annuels CPAM pour assurer un suivi transparent de l'activité des Maisons de santé.

Les communes d'Argences en Aubrac et Laguiole ont également accueilli en séance les représentants des Maisons de santé sur un rapport d'activité.

II - B : Harmonisation des conditions d'occupation et révision des loyers

➤ Séance technique du 28 septembre 2023

A l'issue des travaux de diagnostic conduits par CPTS/CCACV, une séance technique de travail (28/09/2023) a permis d'identifier les points suivants pouvant favoriser une harmonisation des conditions d'occupation des MSP. Ces points devaient être soumis à arbitrage politique puis à négociations avec les professionnels de santé le 30 novembre 2023 :

- Mise en œuvre d'un loyer pour tous les professionnels de santé recevant des patients en MSP avec éventuellement prise en charge par les associations de gestion des MSP pour les présences inférieures à 1 j/semaine
- Identification des espaces communs : salles d'urgence, sanitaires grand public et circulations ayant l'EPCI en responsabilité de gestion et de charges
- Identification des espaces en lien avec le projet de santé dont bureau d'accueil des associations, ayant l'association de gestion en responsabilité de fonctionnement et de charge
- Harmonisation des conditions d'occupation des logements avec refacturation à la nuitée ; la vacance restant à la charge de l'EPCI
- Harmonisation des conditions de prise en charge partagée de la vacance
- Révision des loyers dans une logique d'équité territoriale mais conduite à l'échelle de chaque équipement afin de tenir compte des aménagements réalisés.

➤ Rencontre entre élus et professionnels de santé du 30 novembre 2023

Comme projeté, le 30 novembre 2023, une rencontre s'est tenue entre élus de la Communauté de Communes et professionnels de santé pour acter les modalités d'harmonisation des conditions d'occupation abordées en réunion technique du 28 septembre et proposer un nouveau mode de calcul des loyers.

Il importe de souligner qu'à l'instar de la logique d'équité territoriale qui prévaut dans cette démarche, les participants à cette réunion étaient représentatifs de chaque bassin de vie et de chaque équipement :

- élus communautaires : Jean VALADIER, Président -Maire de Argences en Aubrac, Annie CAZARD, Vice-Présidente - Commune de Muroles, Vincent ALAZRD, Vice-Président et Maire de Laguiole, Pierre IGNACE, Maire de Mur-de-Barrez, Christian CAGNAC, Maire de St Amans des Côts ;

- représentants des MSP : Magali GRAVILLON, Kinésithérapeute - st Amans des Côts, Docteur GAULIER - Ste Geneviève sur Argence, Docteur HEBRAD - Laguiole ;

Nathalie COLIN, prestataire de services pour les MSP et Delphine BARRIÉ-LIGNEAU, Responsable « Services aux habitants à la CCACV étaient également présentes.

La réunion s'est articulée autour de 2 temps, dont un 1^{er} rappelant le contexte et le cadre d'intervention de la CCACV.

En effet, le Président de la Communauté de Communes a indiqué que les politiques publiques conduites par la CCACV étaient au service du projet de territoire, politiques publiques qui se traduisent notamment en matière de cohésion sociale, avec une déclinaison des champs d'intervention suivants :

- Accompagnement socio-éducatif,
- Animation de la vie sociale,
- Equipements et actions autour du livre et de la Lecture publique,
- Services de mobilité,
- Aide au maintien de l'autonomie,
- Accès aux droits

En l'occurrence, la santé, dont la gestion et le fonctionnement des Maisons de Santé font parties intégrantes de ces champs d'interventions de la politique de cohésion sociale.

Il a également remis dans le contexte la démarche de diagnostic partagé CPTS/CCACV qui a confirmé deux conclusions intermédiaires et axes de travail :

- des conditions d'occupation à requestionner ;
- des modes de calculs des loyers à repenser.

Ces éléments de contexte et de cadrage rappelés, les élus de la CCACV ont donné à voir aux professionnels de santé le coût total annuel des MSP au budget de la CCACV, à savoir 450 888,76 €, avec une part des loyers à la charge des professionnels de santé représentant 17.6%* (79 388,64 €) et 82.4% de part restante à la charge de la CCACV, soit un montant de 371 500,12 € cf. budget ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT DES MSP HT			
DEPENSES		RECETTES	
Amortissement (sur 15 ans)	141 768.81€	Loyers *	79 388,64 €
Frais d'emprunt	173 588.11 €		
Frais de gestion administrative	6 001.92€	Autofinancement CCACV	371 500,12€
Frais d'ordre technique (interventions d'entretien technique, redevance OM...)	123 064.86 €		
Autres (télécommunications et logement)	6 465.07 €		
TOTAL	450 888.76	TOTAL	450 888.76€

*Le budget est exprimé en HT. Les loyers doivent être appelés et perçus en TTC par suite de la création d'un budget annexe hamonisé (TVA 20%). Ils représentent ainsi 95 266,36 € TTC.

Le 2nd temps de la rencontre a détaillé la proposition d'harmonisation des conditions d'occupation et de révision des loyers, qui d'une part, repose sur 3 principes fondamentaux de l'intervention publique

- ☐ Service public
- ☐ Équité territoriale
- ☐ Attractivités

D'autre part, porte sur 2 logiques distinctes :

- ✓ Une logique sur les loyers
- ✓ Une logique sur les charges

Concernant la vacance, il est communément acté le principe que la CCACV assume en totalité la vacance,

Concernant les logements associés à chaque MSP, il est communément acté le principe d'une refacturation à l'occupant, via une déclaration d'occupation par les professionnels de santé, à hauteur de 5€/nuitée, toutes charges comprises.

- ✓ Une logique sur les charges :

Elle correspond au principe que chacun paie ce qu'il consomme, considérant que les « communs » correspondent aux seuls espaces à usage collectif, comme suit : Salle de réunion, salle et SAS d'urgences, WC publics, circulations, et qui intègrent, par exception, le bureau « services aux publics » qui accueillent notamment des permanences d'associations (addictologie...).
Considérant l'occupation de ce bureau à usage partagé, il conviendra pour les professionnels de santé qui en organisent le fonctionnement, de porter à connaissance de la CCACV leur occupation.

Cette logique sur les charges est communément actée sur le principe. L'année 2024 est donnée pour régulariser différentes adaptations nécessaires, à l'appui du diagnostic partagé.

- ✓ Une logique sur les loyers

La proposition vise à s'extraire d'un calcul au prix au m² et à une approche par équipement, pour au contraire s'inscrire pleinement dans un cadre d'équité pour les professionnels de santé du territoire, tout en répondant bien aux principes fondamentaux de l'intervention publique mentionnés précédemment (service public, équité territoriale, attractivités) et qui se traduit concrètement de la manière suivante :

d'une part le maintien de l'engagement de la CCACV d'assumer 82,4 % du coût total des MSP,

d'autre part le maintien de la participation des professionnels de santé de contribuer à hauteur de 17.6% du coût total des MSP, à partir d'un nouveau mode de calcul, établi par catégories de professionnels de santé.

Cette logique permettrait que chaque catégorie de professionnels de santé paie un même montant de loyer, quel que soit leur MSP choisie.

Aussi, la CCACV propose aux professionnels de santé de déterminer eux-mêmes les catégories.

A titre d'exemple, la CCACV a imaginé cette catégorisation, à partir desquelles s'appliqueraient un coefficient pour calculer le loyer propre aux différents types de professionnels de santé :

- Niveau 1 : médecins généralistes/dentistes,
- Niveau 2 : Kinésithérapeutes/ infirmiers,
- Niveau 3 : paramédicaux
- Niveau 4 : paramédicaux - occasionnels
- Niveau 5 : locaux mixtes - à usage de rencontre et permanence

Cette logique sur les loyers est communément actée sur le principe.

Les professionnels de santé s'engagent à revenir vers la CCACV dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 avec un scénario de catégories, qui permettraient d'appliquer ce nouveau mode de calcul des loyers dès lors qu'il sera stabilisé.

FOCUS SUR L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE - FUSION DES BUDGETS

En lien avec le Conseiller aux décideurs locaux, une nouvelle architecture comptable a été construite. Seront ainsi délibérées le 14 novembre 2023 :

- La dissolution, au 01 janvier 2024, des 2 budgets annexes Maison de santé du Carladez et Maison de santé de la Viadène
- La création au 01 janvier 2024, d'un budget annexe Maisons de santé Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène. Après AR de la Préfecture des délibérations, demande sera transmise au SIE de clore les 2 budgets annexes Maison de santé du Carladez et Maison de santé de la Viadène et de créer l'assujettissement TVA du nouveau budget Maisons de santé

DOCUMENTS ANNEXES

- PA 6 - Tableau de diagnostic partagé

AXE 3 - MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le déploiement d'un contrat local de santé par l'EPCI s'inscrit dans le cadre de la recommandation « Formaliser et structurer la politique d'accès aux soins de premier recours menée par l'intercommunalité » formulée par la juridiction dans le ROD2 de décembre 2022.

Les étapes ont été les suivantes et ont fait l'objet d'échanges réguliers écrits et verbaux avec tous les partenaires dont les professionnels de santé de la CPTS :

- 9 mai 2022 : Réunion d'information avec l'ARS Aveyron
- 8 juillet 2022 : délibération de principe du Conseil Communautaire
- 26 janvier 2023 : Création du poste et recrutement
- 3 juillet 2023 : Accueil de la coordonnatrice au sein des équipes
- Août 2023 : Réalisation du schéma de gouvernance
- Septembre/octobre 2023 : Rédaction du contrat de préfiguration
- 14 décembre 2023 : premier COPIL et signature du contrat de préfiguration

DOCUMENTS ANNEXES

- PA 7 - CDD CLS.pdf « Contrat de travail Nadège Jambin »
- PA 8 - Délibération CLS du 8 juillet 2022
- PA 9 - Gouvernance CLS.pdf
- PA 10 ET 11 - Contrat Local de Santé de Préfiguration et Contrat d'objectifs et de moyens 2023

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Débat sur le Rapport Final - Recommandations émises dans le cadre du

Objet de l'acte : **contrôle de la Chambre Régionale des Comptes - Accès aux soins de premier recours**

Date de décision: **21/12/2023**

Date de réception de l'accusé **02/01/2024**
de réception :

Numéro de l'acte : **231221_2023252**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067171-20231221-231221_2023252-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .10**

Finances locales

Divers

Date de la version de la **29/08/2019**
classification :

Nom du fichier : **Délibération 2023252.pdf (99_DE-012-200067171-20231221-231221_2023252-DE-1-1_1.pdf)**

Annexe : **Rapport de mise en oeuvre des actions-Maisons de Santé.pdf (21_RP-012-200067171-20231221-231221_2023252-DE-1-1_2.pdf)**
Rapport de mise en oeuvre des actions

SIRET : 200 067 171 00013
Siège social : 1, rue du Faubourg - 12210 Laguiolle

Séance du 21 décembre 2023

Convoquée le 14 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 32

Présents : 21

Votants : 31

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le 21 décembre 2023 à la salle des fêtes de Taussac en séance publique sous la Présidence de Jean Valadier, Président.

Etaient présents : Vincent Alazard, Christian Cagnac, Didier Cayla, Jean-Raymond Cayzac, Annie Cazard, Pauline Cestrières, Simon Cros, Jean Delmas, Xavier Delouis, Colette Feybesse, Geneviève Gasq-Barès, Pierre Ignace, Anne Magne, Lionel Pigot, Françoise Prévinières, Robert Rispal, Josette Serres, Joseph Soulenq, Emilien Soulenq, Jean Valadier, Lucien Veyre.

Etaient excusés et avaient remis pouvoir : Daniel Batut pouvoir à Vincent Alazard, Martine Bessière pouvoir à Xavier Delouis, Cathy Chauffour pouvoir à Jean Delmas, Christophe Delmas pouvoir à Pauline Cestrières, Serge Franc pouvoir à Anne Magne, Christian Laborie pouvoir à Robert Rispal, Christiane Marfin pouvoir à Geneviève Gasq-Barès, Philippe Mouliac pouvoir à Colette Feybesse, Bruno Nayrolles pouvoir à Christian Cagnac, Benoit Revel pouvoir à Lionel Pigot.

Était excusée : Murielle Vabret.

Lionel Pigot a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROJETS DE FORUMS SANTE / BIEN-VIEILLIR et ANIMATIONS COLLECTIVES du POINT INFO SENIORS
--

Vu l'engagement de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène en faveur du maintien du lien social, de l'accompagnement des fragilités sociales et de l'autonomie envers les seniors ;

Vu le Point Info Seniors conduit par la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, avec le Département ;

Vu le Bureau Communautaire du 19 décembre 2023 ;

M. Le Président rappelle qu'en novembre 2022, la collectivité a fait le choix de mobiliser collectivement autour de l'autonomie, de l'accompagnement aux fragilités sociales des seniors à l'occasion des « Assises de l'autonomie », en partenariat avec la CPTS.

Dans cette dynamique, la CCACV, en partenariat avec la CPTS, propose un projet de Forums santé / bien-être, « je suis en forme et je le reste », à destination des plus de 60 ans.

Un forum s'organiserait dans chacun des 5 Bourgs-centre, en matinée au cours duquel seraient proposés différents ateliers d'activités, animés par des professionnels de santé, associations locales et agents de la CCACV.

Les ateliers pressentis sont notamment :

Atelier de musicothérapie, sport/santé, lecture et jeux numériques (implication des médiathèques et de la Conseillère numérique)*, nutrition et seront étoffés par l'offre des associations locales qui seraient invitées à présenter leurs activités.

Le projet vise à favoriser :

- le lien social des seniors,
- le maintien à domicile et l'autonomie,
- la détection précoce des fragilités (60 ans et plus).

et ses objectifs sont :

- Valoriser les activités du territoire en faveur du « bien-vieillir »
- Proposer un événement de proximité à destination des seniors
- Faciliter l'adhésion et communiquer sur le programme Icope, programme de prévention à la perte d'autonomie

Le Point Info Seniors, le réseau de Lecture publique, le Conseil numérique seront mobilisés au sein de la CCACV, avec également la Coordinatrice du Contrat Local de Santé de Préfiguration, au côté de l'équipe de la CPTS.

De plus, le Président informe les élus que, dans le cadre du Point Info Seniors (PIS), une nouvelle programmation d'animations collectives est envisagée pour 2024, en complément de l'action phare que représente les Forums.

Le PIS pourrait organiser 6 animations collectives (chaque offre comprend plusieurs séquences), comme suit :

- ✓ Prévention routière / Secteur Aubrac-Laguiole (Saint-Chély d'Aubrac)
- ✓ Alimentation /secteur Carladez (Mur-de-Barrez)
- ✓ Prévention des risques et arnaques / secteur Viadène (Florentin La Capelle)
- ✓ Eco-gestes au quotidien /secteur Aubrac- Laguiole (Laguiole)
- ✓ Information sur le bon usage des médicaments / Montézic et Laguiole
- ✓ Information sur l'utilisation du CESU - pour les particuliers employeurs / Secteur Argences (Ste Geneviève-sur-Argence)

M. le Président invite le Conseil à se prononcer sur le principe d'engager ces projets et de solliciter des soutiens financiers, via la Conférence des financeurs et la MSA, au titre de ses fonds d'action sociale et répondre à d'éventuels appels à projets correspondants à cette démarche.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide :

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

- D'engager sur le principe ces projets, d'une part de forums santé/Bien-vieillir, d'autre part d'animations collectives dans le cadre du Point Info Seniors (PIS) pour 2024 ;
- De solliciter le soutien financier auprès de la Conférence des financeurs et de la MSA, pour les Forums ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre
Transmis en Préfecture le 02/01/2024

N° 2 0 2 3 2 5 3

Le Président
Jean Valadier



Le Secrétaire de séance

Liste des délibérations publiées sur <https://www.ccacv.fr> le 22/12/2023
Délibérations mise à disposition le 03/01/2024 sur le site <https://www.ccacv.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION DES PROJETS DE FORUMS SANTE / BIEN-VIEILLIR et
ANIMATIONS COLLECTIVES du POINT INFO SENIORS

Date de décision: 21/12/2023

Date de réception de l'accusé 02/01/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 231221_2023253

Identifiant unique de l'acte : 012-200067171-20231221-231221_2023253-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2023253.pdf (99_DE-012-200067171-20231221-
231221_2023253-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SIRET : 200 067 171 00013
Siège social : 1, rue du Faubourg - 12210 Laguiole

Séance du 21 décembre 2023

Convoquée le 14 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 32

Présents : 21

Votants : 31

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le 21 décembre 2023 à la salle des fêtes de Taussac en séance publique sous la Présidence de Jean Valadier, Président.

Etaient présents : Vincent Alazard, Christian Cagnac, Didier Cayla, Jean-Raymond Cayzac, Annie Cazard, Pauline Cestrières, Simon Cros, Jean Delmas, Xavier Delouis, Colette Feybesse, Geneviève Gasq-Barès, Pierre Ignace, Anne Magne, Lionel Pigot, Françoise Prévinquières, Robert Rispal, Josette Serres, Joseph Soulenq, Emilien Soulenq, Jean Valadier, Lucien Veyre.

Etaient excusés et avaient remis pouvoir : Daniel Batut pouvoir à Vincent Alazard, Martine Bessière pouvoir à Xavier Delouis, Cathy Chauffour pouvoir à Jean Delmas, Christophe Delmas pouvoir à Pauline Cestrières, Serge Franc pouvoir à Anne Magne, Christian Laborie pouvoir à Robert Rispal, Christiane Marfin pouvoir à Geneviève Gasq-Barès, Philippe Mouliac pouvoir à Colette Feybesse, Bruno Nayrolles pouvoir à Christian Cagnac, Benoit Revel pouvoir à Lionel Pigot.

Était excusée : Murielle Vabret.

Lionel Pigot a été élu secrétaire de séance.

Examen des demandes de subvention des associations

Vu

- Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association - Article 6
- Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'Etat - Article 2
- Ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31
- Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : articles 9-1 et 10
- Code général des collectivités territoriales : article L1611-4
- Code de commerce : article L612-4
- Code de commerce : article D612-5
- Décret-loi du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées : article 1
- Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques - article 1
- Décret n°2009-540 du 14 mai 2009 relatifs aux obligations de publicité des comptes annuels des associations et fondations
- Arrêté du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention
- Arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels
- Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

Vu le règlement établi par la Commission des Finances du 24 janvier 2018

Vu les demandes déposées par les associations,

Vu le Bureau Communautaire du 19 décembre 2023

M. Le Président

- rappelle l'engagement de la Communauté de Communes dans une dynamique d'attractivité et dans l'accompagnement des initiatives associatives
- précise le dispositif en vigueur qui vise à accompagner les dynamiques portées par les bénévoles
- présente les demandes déposées, leur objet et leur montant
- détaille la position du bureau

Associations	Nature	Montant sollicité	Proposition technique
Association des parents d'élèves de l'école de Thérondels	Demande de financement pour le spectacle de Noël intitulé « le Noël farfelu » proposé par une compagnie auvergnate.	700 €	Parrainage de la commune de Thérondels (700 €) Accord sous réserve de l'avis de la commune
Association des parents d'élèves Huparlac	Demande de financement pour le conte de Noël - 750€	1 000€	Soutien de 750€ parrainage Huparlac

M. le Président invite le Conseil à se prononcer

Considérant :

- L'engagement des forces associatives
- La nature de l'offre proposée
- La cohérence avec le dispositif communautaire

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à :

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

➤ De soutenir les associations retenues selon les propositions du bureau soit :

- 700 € à l'association des parents d'élèves de l'école de Thérondels pour le spectacle de Noël intitulé « le Noël farfelu » proposé par une compagnie auvergnate avec parrainage de la commune de Thérondels.
- 750€ à l'association des parents d'élèves Huparlac pour le conte de Noël avec le parrainage de la commune de Huparlac.

N° 2 0 2 3 2 5 4

- De rappeler la nécessaire publicité de ce soutien à assurer par l'association bénéficiaire
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre
Transmis en Préfecture le 02/01/2024

Le Président
Jean Valadier



Le Secrétaire de séance

Liste des délibérations publiées sur <https://www.ccacv.fr> le 22/12/2023
Délibérations mise à disposition le 03/01/2024 sur le site <https://www.ccacv.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Examen des demandes de subvention des associations**

Date de décision: **21/12/2023**

Date de réception de l'accusé **02/01/2024**
de réception :

Numéro de l'acte : **231221_2023254**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067171-20231221-231221_2023254-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .5 .2**

Finances locales

Subventions

attribuées aux associations

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **Délibération 2023254.pdf (99_DE-012-200067171-20231221-231221_2023254-DE-1-1_1.pdf)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SIRET : 200 067 171 00013
Siège social : 1, rue du Faubourg - 12210 Laguiole

Séance du 21 décembre 2023

Convoquée le 14 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 32

Présents : 21

Votants : 31

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le 21 décembre 2023 à la salle des fêtes de Taussac en séance publique sous la Présidence de Jean Valadier, Président.

Etaient présents : Vincent Alazard, Christian Cagnac, Didier Cayla, Jean-Raymond Cayzac, Annie Cazard, Pauline Cestrières, Simon Cros, Jean Delmas, Xavier Delouis, Colette Feybesse, Geneviève Gasq-Barès, Pierre Ignace, Anne Magne, Lionel Pigot, Françoise Prévinquières, Robert Rispal, Josette Serres, Joseph Soulenq, Emilien Soulenq, Jean Valadier, Lucien Veyre.

Etaient excusés et avaient remis pouvoir : Daniel Batut pouvoir à Vincent Alazard, Martine Bessière pouvoir à Xavier Delouis, Cathy Chauffour pouvoir à Jean Delmas, Christophe Delmas pouvoir à Pauline Cestrières, Serge Franc pouvoir à Anne Magne, Christian Laborie pouvoir à Robert Rispal, Christiane Marfin pouvoir à Geneviève Gasq-Barès, Philippe Mouliac pouvoir à Colette Feybesse, Bruno Nayrolles pouvoir à Christian Cagnac, Benoit Revel pouvoir à Lionel Pigot.

Était excusée : Murielle Vabret.

Lionel Pigot a été élu secrétaire de séance.

Cession de terrain - parcelles C384 et C388 sur la ZA de Soulages au Smictom

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-2 et L.5211-17, L.5214-16 et L.5216-5,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2018 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Vu l'arrêté préfectoral n°12-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes de l'Argence, Aubrac-Laguiole, du Carladez et de la Viadène et attribution des compétences à la nouvelle Communautés de Communes, et plus particulièrement la compétence obligatoire liée au développement économique (aide à l'immobilier d'entreprise, Zones d'activités), Vu la délibération du 12 décembre portant sur les conditions patrimoniales et financières du transfert des ZAE,

Vu le plan de division du 8 novembre 2022, divisant la parcelle C274 en deux parcelles C383 et 384, et la parcelle C357 divisé en C 388 et C387,

Vu la demande d'acquisition de la future parcelle par le SMICTOM Nord Aveyron, formulée oralement lors de la visite de terrain du 4 avril 2023, en présence de Monsieur Molinier Philippe

M. Le Président expose la demande d'acquisition faite par le SMICTOM Nord Aveyron portant sur la parcelle C 384 et une partie de la parcelle C388, en propriété communautaire.

Ces espaces fonciers jouxtent le terrain où est implantée la déchetterie du SMICTOM.

La Communauté de Communes conserve une bande de terrain afin de pouvoir accéder à l'espace de rangement situé à l'arrière du bâtiment.

La superficie totale estimée vendue est d'environ 1300m², la surface de la future parcelle qu'il convient de borner sera d'environ 900 m².

Il soumet ce projet de cession au Conseil Communautaire.

Considérant :

- La demande formulée dont la nature est conforme à l'usage du terrain
- L'absence de demande concurrentielle sur ces mêmes espaces

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à :

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

- De faire procéder aux bornages du terrain aux frais du demandeur
- De valider la cession du terrain une fois délimité au SMICTOM Nord Aveyron au prix de 4€/m²
- De rappeler que les émoluments du notaire et tous frais inhérents à l'acte authentique seront à la charge des acquéreurs
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision dont la négociation du prix de cession avec l'acquéreur dans la protection des intérêts communautaires.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre
Transmis en Préfecture le 02/01/2024

Le Président
Jean Valadier



Le Secrétaire de séance

Liste des délibérations publiées sur <https://www.ccacv.fr> le 22/12/2023
Délibérations mise à disposition le 03/01/2024 sur le site <https://www.ccacv.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Cession de terrain - parcelles C384 et C388 sur la ZA de Soulages au
Smictom

Date de décision: 21/12/2023

Date de réception de l'accusé 02/01/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 231221_2023255

Identifiant unique de l'acte : 012-200067171-20231221-231221_2023255-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délibération 2023255.pdf (99_DE-012-200067171-20231221-
231221_2023255-DE-1-1_1.pdf)

SIRET : 200 067 171 00013
Siège social : 1, rue du Faubourg - 12210 Laguiole

Séance du 21 décembre 2023

Convoquée le 14 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 32

Présents : 21

Votants : 31

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le 21 décembre 2023 à la salle des fêtes de Taussac en séance publique sous la Présidence de Jean Valadier, Président.

Etaient présents : Vincent Alazard, Christian Cagnac, Didier Cayla, Jean-Raymond Cayzac, Annie Cazard, Pauline Cestrières, Simon Cros, Jean Delmas, Xavier Delouis, Colette Feybesse, Geneviève Gasq-Barès, Pierre Ignace, Anne Magne, Lionel Pigot, Françoise Prévinquières, Robert Rispal, Josette Serres, Joseph Soulenq, Emilien Soulenq, Jean Valadier, Lucien Veyre.

Etaient excusés et avaient remis pouvoir : Daniel Batut pouvoir à Vincent Alazard, Martine Bessière pouvoir à Xavier Delouis, Cathy Chauffour pouvoir à Jean Delmas, Christophe Delmas pouvoir à Pauline Cestrières, Serge Franc pouvoir à Anne Magne, Christian Laborie pouvoir à Robert Rispal, Christiane Marfin pouvoir à Geneviève Gasq-Barès, Philippe Mouliac pouvoir à Colette Feybesse, Bruno Nayrolles pouvoir à Christian Cagnac, Benoit Revel pouvoir à Lionel Pigot.

Était excusée : Murielle Vabret.

Lionel Pigot a été élu secrétaire de séance.

Suppression du poste « Chargé de mission urbanisme/habitat » - poste permanent d'Attaché territorial (A) à temps complet 35 heures hebdomadaires

Création d'un poste « Pilote de l'aménagement » - poste permanent d'Attaché territorial (A) à temps complet 35 heures hebdomadaires

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois de la Communauté de Communes ;

Vu les délibérations relatives au régime indemnitaire adoptées le 30 septembre 2021 et le 18 février 2022 ;

Vu le bureau communautaire du 24 octobre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 décembre 2023 ;

M. le Président rappelle que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire ;

M. le Président indique que le poste de « Chargé de mission urbanisme/habitat » a été ouvert par délibération en avril 2015 et repris lors de la création de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène au 1^{er} janvier 2017.

L'évolution du cadre réglementaire entraîne une transformation de l'emploi de chargé de mission urbanisme/habitat et s'inscrit dans un contexte normatif nouveau, imposant des :

- ✓ ambitions de réduction de l'utilisation des sols ;
- ✓ modes de calculs de consommation foncière ;
- ✓ des calendriers de planification ;
- ✓ évolutions de compatibilité des schémas et documents ;
- ✓ modes de concertation révisés.

L'emploi de chargé de mission urbanisme/habitat configuré à sa création sur l'accompagnement de la trajectoire d'un EPCI adossé à un projet de territoire validé s'est mué en 2022 en une mission nouvelle exigeant :

- Une expertise supérieure pour contribuer à la révision du SRADET Occitanie, en l'absence de SCOT sur l'EPCI.
- Des capacités d'animation de relations territoriales nouvelles prenant place dans un contexte normatif incertain et conflictuel.
- Des compétences en matière d'élaboration, animation et évaluation d'outils de planification et de spatialisation locaux tenant compte des orientations législatives et des évolutions contractuelles locales (convention PVD puis ORT).
- Des capacités managériales.

D'un emploi de déclinaison opérationnelle, le cadre a évolué vers un emploi de pilotage stratégique et managérial.

M. le Président propose :

- la suppression du poste « Chargé de mission urbanisme/habitat » - emploi d'Attaché territorial (A), permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la création d'un poste « Pilote des politiques d'aménagements » - emploi d'Attaché territorial (A), permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administrative ;

Cadre d'emploi : Attaché territorial ;

Grade : Attaché : - ancien effectif : 6

- nouvel effectif : 6

-

M. le Président invite le Conseil à se prononcer

Considérant :

- L'évolution du cadre réglementaire entraînant une transformation de l'emploi de chargé de mission urbanisme/habitat en s'inscrivant dans un contexte normatif nouveau.
- La mission nouvelle exigeant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à :

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

- D'adopter la proposition du Président et de modifier le tableau des emplois ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre
Transmis en Préfecture le 02/01/2024



Le Président
Jean Valadier

Le Secrétaire de séance

Liste des délibérations publiées sur <https://www.ccacv.fr> le 22/12/2023
Délibérations mise à disposition le 03/01/2024 sur le site <https://www.ccacv.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Suppression du poste « Chargé de mission urbanisme/habitat » - poste permanent d'Attaché territorial (A) à temps complet 35 heures

Objet de l'acte : hebdomadaires Création d'un poste « Pilote de l'aménagement » - poste permanent d'Attaché territorial (A) à temps complet 35 heures hebdomadaires

.....
Date de décision: 21/12/2023

Date de réception de l'accusé 02/01/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 231221_2023256

Identifiant unique de l'acte : 012-200067171-20231221-231221_2023256-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération 2023256.pdf (99_DE-012-200067171-20231221-231221_2023256-DE-1-1_1.pdf)

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget MAISON DE SANTE VIADENE	DM n°1 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-815221-511 : Entretien et réparations bâtiments publics	318.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	318.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8215-511 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	318.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	318.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	318.00 €	318.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Tauxac, le 21.12.2023
 Le Président,
 J. Valadier.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2 0 2 3 2 5 7

**Communauté de commune à fiscalité additionnelle - CC AUBRAC
CARLADEZ ET VIADENE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL AUBRAC
CARLADEZ ET VIADENE (2)**

Numéro SIRET : 20006717100047

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ESPALION

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget MAISON DE SANTE VIADENE (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

VOTE		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédant) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

VOTE		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1065)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

2023257

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	21 250,00	0,00	-318,00	-318,00	20 932,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 890,00	0,00	318,00	318,00	10 208,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	2 853,00	0,00	0,00	0,00	2 853,00
858	Frais fonctionnement des groupes d'étude	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		33 993,00	0,00	0,00	0,00	33 993,00
86	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Charges exceptionnelles	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
88	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		34 013,00	0,00	0,00	0,00	34 013,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	2 078,00		0,00	0,00	2 078,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 078,00		0,00	0,00	2 078,00
TOTAL		36 091,00	0,00	0,00	0,00	36 091,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 091,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 600,00	0,00	0,00	0,00	13 600,00
75	Autres produits de gestion courante	17 950,15	0,00	0,00	0,00	17 950,15
Total des recettes de gestion courante		31 550,15	0,00	0,00	0,00	31 550,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		31 550,15	0,00	0,00	0,00	31 550,15
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		31 550,15	0,00	0,00	0,00	31 550,15

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 540,85
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 091,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 078,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES
II
A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 472,88	0,00	0,00	0,00	21 472,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	21 472,88	0,00	0,00	0,00	21 472,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	21 472,88	0,00	0,00	0,00	21 472,88
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	21 472,88	0,00	0,00	0,00	21 472,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

21 472,88

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 078,00		0,00	0,00	2 078,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-318,00		-318,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	318,00		318,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élu(e) (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (8)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
48...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	21 250,00	-318,00	-318,00
60811	Eau et assainissement	800,00	0,00	0,00
60812	Energie - Electricité	7 300,00	0,00	0,00
60831	Fournitures d'entretien	700,00	0,00	0,00
60832	Fournitures de petit équipement	90,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	4 860,00	0,00	0,00
616221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	-318,00	-318,00
6166	Maintenance	2 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 690,00	318,00	318,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	9 880,00	318,00	318,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 853,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 850,00	0,00	0,00
65888	Autres	3,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		33 683,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20,00	0,00	0,00
68	Dotations, provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		34 013,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 078,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	2 078,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 078,00	0,00	0,00
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 078,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		36 091,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11) **0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11) **0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 68112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 034 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou la reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div.	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 600,00	0,00	0,00
74751	Participat ^{on} GFP de rattachement	13 600,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 950,15	0,00	0,00
762	Revenus des immeubles	17 920,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	30,15	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		31 550,15	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		31 550,15	0,00	0,00
042	Opérat ^{on} ordre transfert entre sections (5) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^{on} ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		31 550,15	0,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks:	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 472,88	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	11 472,88	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 000,00	0,00	0,00
2168	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	21 472,88	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de Raison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	21 472,88	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	21 472,88	0,00	0,00

	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexes IV A 8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 078,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	1 840,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	238,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 078,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 078,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 078,00	0,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00	
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèle de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inactive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

P2023257

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 663.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(les autres engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	IV D2

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/12/2023

Présenté par Le Président (1),
A TAUSSAC, le 21/12/2023
Le Président,

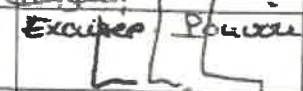
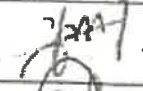
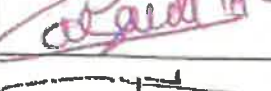
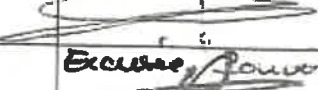
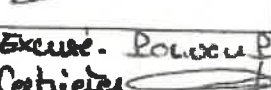
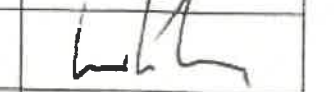
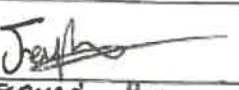
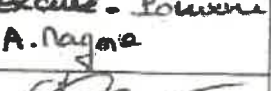
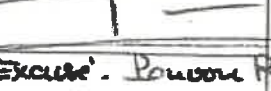


Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A TAUSSAC, le 21/12/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALAZARD VINCENT	
BATUT DANIEL POUVOIR A VINCENT ALAZARD	
BESSIERE MARTINE POUVOIR A XAVIER DELOUIS	
CAGNAC CHRISTIAN	
CAYLA DIDIER	
CAYZAC JEAN RAYMOND	
CAZARD ANNIE	
CESTRIERES PAULINE	
CHAUFFOUR CATHY POUVOIR A JEAN DELMAS	
CROS SIMON	
DELMAS CHRISTOPHE POUVOIR A PAULINE CESTRIERES	
DELMAS JEAN	
DELOUIS XAVIER	
FEYBESSE COLETTE	
FRANC SERGE POUVOIR ANNE MAGNE	
GASQ-BARES GENEVIEVE	
IGNACE PIERRE	
LABORIE CHRISTIAN POUVOIR A ROBERT RISPAL	
MAGNE ANNE	
MARFIN CHRISTIANE POUVOIR A GENEVIEVE GASQ BARES	
MOULIAC PHILIPPE POUVOIR A COLETTE FEYBESSE	

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

MEMBRES TITULAIRES

	NOM	Prénom	Commune	Signature ou pouvoir
Monsieur	ALAZARD	Vincent	Laguirole	
Monsieur	BATUT	Daniel	Laguirole	 Excuse. Pouvoir U.
Madame	BESSIERE	Martine	Currières	 Excuse. Pouvoir X. Delbus
Monsieur	CAGNAC	Christian	Saint-Amans-des-Côtes	
Monsieur	CAYLA	Didier	Brommat	
Monsieur	CAYZAC	Jean-Raymond	Taussec	
Madame	CAZARD	Annie	Murols	
Madame	CESTRIÈRES	Pauline	Montéziac	
Madame	CHAUFFOUR	Cathy	Laguirole	 Excuse. Pouvoir J. Delmas
Monsieur	CROS	Simon	Cantoin	
Monsieur	DELMAS	Christophe	Campouriez	 Excuse. Pouvoir P. Cestrières
Monsieur	DELMAS	Jean	Lacroix-Barrez	
Monsieur	DELOUIS	Xavier	Cassuéjols	
Madame	FEYBESSE	Colette	Argences en Aubrac	
Monsieur	FRANC	Serge	Argences en Aubrac	 Excuse. Pouvoir à A. Nagina 
Madame	GASQ-BARÈS	Geneviève	Condom-d'Aubrac	
Monsieur	IGNACE	Pierre	Mur-de-Barrez	
Monsieur	LABORIE	Christian	Huparlac	 Excuse. Pouvoir R. Rispol

Madame	BESOMBES	Lucienne	Saint-Symphorien-de-Thénières	
Monsieur	CALVET	Michel	Florentin la Capelle	
Monsieur	COMBETTES	Alain	Huparlac	
Monsieur	LATTES	Serge	Campouriez	
Monsieur	JOURDE	Philippe	Condom-d'Aubrac	
Monsieur	NEYROLLES	Jean	Montpeyroux	
Monsieur	PLAGNARD	Jean-Paul	Saint-Chély-d'Aubrac	
Monsieur	POUJOLS	Albert	Murols	
Monsieur	POULHES	Jean-Louis	Cantoin	
Monsieur	RAYROLLES	Serge	Lacroix-Barrez	
Madame	SAINT-CHELY	Sabine	Soulages-Bonneval	
Monsieur	TARRISSE	Laurent	Thérondels	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Décision modificative N°1 Budget Maison de Santé de la Vlada**

Date de décision: **21/12/2023**

Date de réception de l'accusé **21/12/2023**

de réception :

Numéro de l'acte : **231221_2023257**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067171-20231221-231221_2023257-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **DOCBUDG-20006717100047-012007-DM1-2023-21122023000000.xml**
(**99_BU-012-200067171-20231221-231221_2023257-BF-1-1_1.xml**)

Annexe : **2023257.pdf (70_DE-012-200067171-20231221-231221_2023257-**
BF-1-1_2.pdf)
deliberation

12119	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE	DM n°2 2023
Code INSEE	REGIE DES EAUX ARGENCE CARLADEZ LAGUIOLE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-216-911 : EXTENSION RESEAU POLE INTERGENERATIONNEL	113 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-217-911 : RESEAUX BOURG CENTRE LAGUIOLE	0.00 €	113 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	113 500.00 €	113 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	113 500.00 €	113 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Tourssac, le 21.12.2023
 Le Président,
 J. Valadier.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

2023258

Numéro SIRET
20006717100153

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Communauté de commune à fiscalité additionnelle
CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ESPALION

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 2 (3)

BUDGET : REGIE DES EAUX ARGENCE CARLADEZ LAGUIOLE (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 48.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
			#2023258
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+			+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)			0,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+			+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)			0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION**2023258**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	218 249,37	0,00	0,00	0,00	218 249,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	198 218,00	0,00	0,00	0,00	198 218,00
014	Atténuations de produits	72 500,00	0,00	0,00	0,00	72 500,00
65	Autres charges de gestion courante	12 600,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00
Total des dépenses de gestion des services		499 565,37	0,00	0,00	0,00	499 565,37
66	Charges financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		557 565,37	0,00	0,00	0,00	557 565,37
023	Virement à la section d'investissement (6)	360 830,00		0,00	0,00	360 830,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	181 111,00		0,00	0,00	181 111,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		541 941,00		0,00	0,00	541 941,00
TOTAL		1 099 506,37	0,00	0,00	0,00	1 099 506,37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**1 099 506,37****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	305,00	0,00	0,00	0,00	305,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	783 000,00	0,00	0,00	0,00	783 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 500,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
Total des recettes de gestion des services		803 805,00	0,00	0,00	0,00	803 805,00
76	Produits financiers	4,00	0,00	0,00	0,00	4,00
77	Produits exceptionnels	875,00	0,00	0,00	0,00	875,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		804 684,00	0,00	0,00	0,00	804 684,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	8 508,58		0,00	0,00	8 508,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 508,58		0,00	0,00	8 508,58
TOTAL		813 192,58	0,00	0,00	0,00	813 192,58

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**288 315,81**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**1 099 806,37**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	533 434,44
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	77 614,68	0,00	0,00	0,00	77 614,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	815 000,00	0,00	0,00	0,00	815 000,00
	Total des dépenses d'équipement	892 614,68	0,00	0,00	0,00	892 614,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 062 614,68	0,00	0,00	0,00	1 062 614,68
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	8 506,56		0,00	0,00	8 506,56
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 506,56		0,00	0,00	8 506,56
	TOTAL	1 071 121,24	0,00	0,00	0,00	1 071 121,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 071 121,24

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	46 370,00	0,00	0,00	0,00	46 370,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	46 370,00	0,00	0,00	0,00	46 370,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	48 170,00	0,00	0,00	0,00	48 170,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	360 830,00		0,00	0,00	360 830,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	181 111,00		0,00	0,00	181 111,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	541 941,00		0,00	0,00	541 941,00
	TOTAL	590 111,00	0,00	0,00	0,00	590 111,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

481 810,24

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 071 121,24

#2023258

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser).

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 48.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (8)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

-

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	216 259,37	0,00	0,00
606	Achats d'eau	16 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	19 800,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	2 800,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	55 417,37	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
6066	Carburants	7 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	11 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	562,00	0,00	0,00
61621	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00
61623	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	16 000,00	0,00	0,00
6161	Multitraques	4 900,00	0,00	0,00
6168	Autres	500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	9 000,00	0,00	0,00
618	Divers	200,00	0,00	0,00
6228	Honoraires	300,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00	0,00	0,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	0,00	0,00
6266	Missions	200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 200,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00
6288	Autres	200,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	70,00	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	53 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	196 216,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	135 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	60 000,00	0,00	0,00
6411	Salaire, appointements, commissions	50,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	863,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	167,00	0,00	0,00
646	Autres charges de personnel	116,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	72 580,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agences de l'eau	72 000,00	0,00	0,00
706129	Reversement redevance modernisat° agence eau	500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		489 665,37	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	50 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	8 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés pour exercices antérieurs	8 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		557 565,37	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	360 830,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	181 111,00	0,00	0,00
8811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	181 111,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		541 941,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		541 941,00	0,00	0,00

2023258

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	305,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	305,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	783 000,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	330 000,00	0,00	0,00
70118	Autres ventes d'eau	145 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	73 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	40 000,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	190 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	5 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants	20 500,00	0,00	0,00
7568	Autres	20 500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		803 805,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	4,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	4,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	875,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	825,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	50,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		884 684,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	8 506,56	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf côté récul	8 506,56	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 506,56	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		893 190,56	0,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7822 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 48.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7822 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	77 614,68	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	34 600,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 414,68	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 600,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
204	Opération d'équipement n° 204 (5)	20 000,00	0,00	0,00
205	Opération d'équipement n° 205 (5)	50 000,00	0,00	0,00
209	Opération d'équipement n° 209 (5)	250 000,00	0,00	0,00
214	Opération d'équipement n° 214 (5)	190 000,00	0,00	0,00
215	Opération d'équipement n° 215 (5)	20 000,00	0,00	0,00
216	Opération d'équipement n° 216 (5)	135 000,00	-113 500,00	-113 500,00
217	Opération d'équipement n° 217 (5)	110 000,00	113 500,00	113 500,00
218	Opération d'équipement n° 218 (5)	15 000,00	0,00	0,00
219	Opération d'équipement n° 219 (5)	25 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	892 614,68	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	170 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	170 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 062 614,68	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	8 506,68	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	8 506,68	0,00	0,00
130111	Sub. équipt cpte résul. Agence de l'eau	3 427,68	0,00	0,00
13012	Sub. équipt cpte résul. Régions	315,00	0,00	0,00
13013	Sub. équipt cpte résul. Départements	4 764,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	8 506,68	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 071 121,24	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	46 370,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	46 370,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	46 370,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800,00	0,00	0,00
1084	Réserves réglementées	1 800,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 800,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	48 170,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	360 830,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	181 111,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	5 552,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 928,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrain nus	15 735,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 363,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	88,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 379,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	1 007,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	88 775,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	228,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	32 889,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mises à disposition)	3 888,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mat)	22 819,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 101,50	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	454,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 944,50	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	541 941,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	541 941,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	690 111,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 18...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 204 (1)
LIBELLE : COMPTEURS BATIMENTS PUBLICS

2023258

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 209 (1)
LIBELLE : BENAVENT

2023258

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)/(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	11 195,44	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 195,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	11 195,44	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 215 (1)
LIBELLE : RACCORDEMENT MIEGEVIE

2023 258

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 217 (1)
LIBELLE : RESEAUX BOURG CENTRE LAGUIOLE

2023258

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	113 500,00	b 113 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	113 500,00	113 500,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	113 500,00	113 500,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
18 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-113 500,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	III B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 219 (1)
LIBELLE : TRAVAUX RESEAU CANTOIN

#2023258

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)/(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour Information (5)
DÉPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un ordre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		120258
ELEMENTS DU BILAN		A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 178 506,56	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		170 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	170 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat ⁿ afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 506,56	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 506,56	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice M = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D601 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	178 506,56	237 200,00	0,00	415 706,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

2023250

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 541 941,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		8,00	0,00	0,00
10222	FCTVA			
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		541 941,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	5 552,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 928,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	15 735,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 363,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	88,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 379,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	1 007,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	88 775,00	0,00	0,00
28158	Matériel spécifique d'exploitation	228,00	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	32 869,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	3 888,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mat)	22 819,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 101,50	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	454,00	0,00	0,00
28188	Autres	1 944,50	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat* des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	360 830,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R108 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	541 941,00	45 370,00	481 010,24	1 800,00	1 069 321,24

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV
Ressources propres disponibles	VIII
Solde	IX = VIII - IV (5)
	415 706,56
	1 069 321,24
	653 614,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

N° 2023-258

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

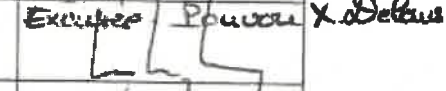
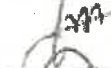
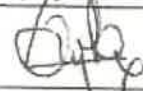
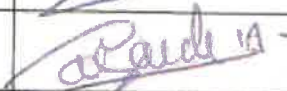
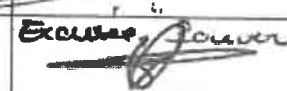
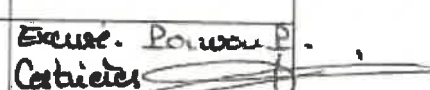
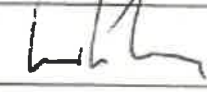
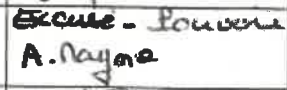
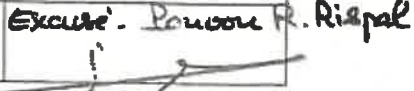
Date de convocation : 14/12/2023

Présenté par (1) Le Président,
A TAUSSAC le 21/12/2023
(1) Le Président,Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A TAUSSAC, le 21/12/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALAZARD VINCENT	
BATUT DANIEL POUVOIR A VINCENT ALAZARD	
BESSIERE MARTINE POUVOIR A XAVIER DELOUIS	
CAGNAC CHRISTIAN	
CAYLA DIDIER	
CAYZAC JEAN RAYMOND	
CAZARD ANNIE	
CESTRIERES PAULINE	
CHAUFFOUR CATHY POUVOIR A JEAN DELMAS	
CROS SIMON	
DELMAS CHRISTOPHE POUVOIR A PAULINE CESTRIERES	
DELMAS JEAN	
DELOUIS XAVIER	
FEYBESSE COLETTE	
FRANC SERGE POUVOIR ANNE MAGNE	
GASQ-BARES GENEVIEVE	
IGNACE PIERRE	
LABORIE CHRISTIAN POUVOIR A ROBERT RISPAL	
MAGNE ANNE	
MARFIN CHRISTIANE POUVOIR A GENEVIEVE GASQ BARES	

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

MEMBRES TITULAIRES

	NOM	Prénom	Commune	Signature ou pouvoir
Monsieur	ALAZARD	Vincent	Laguirole	
Monsieur	BATUT	Daniel	Laguirole	
Madame	BESSIERE	Martine	Curlières	
Monsieur	CAGNAC	Christian	Saint-Amans-des-Côtes	
Monsieur	CAYLA	Didier	Brommat	
Monsieur	CAYZAC	Jean-Raymond	Taussac	
Madame	CAZARD	Annie	Murois	
Madame	CESTRIERES	Pauline	Montéziac	
Madame	CHAUFFOUR	Cathy	Laguirole	
Monsieur	CROS	Simon	Cantoïn	
Monsieur	DELMAS	Christophe	Campouriez	
Monsieur	DELMAS	Jean	Lacroix-Barrez	
Monsieur	DELOUIS	Xavier	Cassuéjols	
Madame	FEYBESSE	Colette	Argences en Aubrac	
Monsieur	FRANC	Serge	Argences en Aubrac	
Madame	GASQ-BARÈS	Geneviève	Condom-d'Aubrac	
Monsieur	IGNACE	Pierre	Mur-de-Barrez	
Monsieur	LABORIE	Christian	Huparlac	



Communauté de Communes
**Aubrac, Carladez
et Viadène**

#2023258

Madame	BESOMBES	Lucienne	Saint-Symphorien-de-Thénières	
Monsieur	CALVET	Michel	Florentin la Capelle	
Monsieur	COMBETTES	Alain	Huparlac	
Monsieur	LATTES	Serge	Campouriez	
Monsieur	JOURDE	Philippe	Condom-d'Aubrac	
Monsieur	NEYROLLES	Jean	Montpeyroux	
Monsieur	PLAGNARD	Jean-Paul	Saint-Chély-d'Aubrac	
Monsieur	POUJOLS	Albert	Murols	
Monsieur	POULHES	Jean-Louis	Cantoin	
Monsieur	RAYROLLES	Serge	Lacroix-Barrez	
Madame	SAINT-CHELY	Sabine	Soulages-Bonneval	
Monsieur	TARRISSE	Laurent	Thérondels	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Décision modificative n°2 Budget Régle des eaux Aubrac Carladez
Laguirole**

Date de décision: **21/12/2023**

Date de réception de l'accusé **21/12/2023**
de réception :

Numéro de l'acte : **231221_2023258**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067171-20231221-231221_2023258-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .2**

Finances locales

Décisions budgétaires

**délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **DOCBUDG-20006717100153-012007-DM2-2023-21122023000000.xml**
(**99_BU-012-200067171-20231221-231221_2023258-BF-1-1_1.xml**)

Annexe : **2023258.pdf (70_DE-012-200067171-20231221-231221_2023258-
BF-1-1_2.pdf)**
délibération